

La République du Centre, 3 mars 2014

SANTÉ ■ En 2013, la subvention annuelle de l'Agence régionale de santé s'élève à 750.000 € ; elle est en hausse

L'État conforte son aide à la maternité

Chaque année, ce service de l'hôpital reçoit une subvention d'équilibre. En 2013, celle-ci a été longue à venir. Finalement, elle est en augmentation.

Arnaud Lemaire

La nouvelle est officielle, depuis la semaine dernière. L'Agence régionale de santé (ARS) a alloué, le 24 décembre dernier, la somme de 750 000 € à la maternité du centre hospitalier de Pithiviers. Marie-Thérèse Bonneau, ministre de la Santé, l'a indiqué dans un courrier destiné au sénateur du Loiret Jean-Pierre Saurer (Udr) socialistes.

Cette subvention n'est pas exceptionnelle. « J'en ai eu d'autres plusieurs fois, mais la maternité était en danger et qu'il fallait la sauver. C'est tout », affirme Marie-Thérèse Bonneau, mais de Pithiviers et également présidente du conseil de surveillance de l'hôpital. La maternité reçoit une aide tous les ans.

« La subvention n'est jamais vraiment acquise »

Cette subvention d'équilibre remonte à la fin des années 1980. En 1997, suite à une erreur médicale, le bloc opératoire de l'hôpital - ainsi que le maternité - furent touchés par un incendie. Les bâtiments manifestement, Bernard Kocchere, secrétaire d'Etat chargé de la Santé à l'époque, a été contraint de démissionner depuis. Il a été remplacé en 2005, 2007 et 2008. En 2009, 2010 et 2011, avant de démissionner à son tour en 2012. C'est donc la première fois, depuis 2005, qu'elle est venue à la maternité. Finalement, le service reçoit 750 000 € en 2013.

« Mais qui dit sous-traitance, dit plateau technique », dit Marie-Thérèse Bonneau. Cela a un coût important. « Dès lors, le service bénéficie d'une subvention d'équilibre annuelle, afin d'assurer son bon fonctionnement. Les bâtiments manifestement, Bernard Kocchere, secrétaire d'Etat chargé de la Santé à l'époque, a été contraint de démissionner depuis. Il a été remplacé en 2005, 2007 et 2008. En 2009, 2010 et 2011, avant de démissionner à son tour en 2012. C'est donc la première fois, depuis 2005, qu'elle est venue à la maternité. Finalement, le service reçoit 750 000 € en 2013.



HÔPITAL. En septembre, la maternité de Pithiviers accueille 600 naissances par année. Photo: J. Lemaire

l'Etat. « Je suis très attaché à cette maternité, souligne-t-il. Indispensable, elle est appréciée par les habitants de Pithiviers mais aussi de tout le bassin de vie, Sorciennes, Malesherbes, Pithiviers, Bouville-le-Rolande, Chartreuse... Sans cette aide, Marie-Thérèse Bonneau l'aurait fallu s'appuyer sur le budget d'un autre service de l'hôpital. Ce n'était pas envisageable. »

Dans sa lettre, Marcel Bruneau indique également que « la maternité est bien insérée au Schéma régional d'organisation des soins et son maintien, dans le respect des conditions techniques requises, n'est pas remis en cause ». Les élus locaux souhaitent à nouveau être « encouragés ». « Cela signifie que le service est pérennisé à long terme », affirme Jean-Pierre Saurer. Le point noir reste l'absence de médecins volontaires pour s'installer à Pithiviers « comme dans de nombreuses autres zones rurales », de l'avis même de Marie-Thérèse Bonneau : « Nous espérons de meilleurs résultats. » ■

EN CHIFFRE

555 Naissances ont été à la maternité de Pithiviers en 2013. Un chiffre stable par rapport aux années précédentes, selon Marie-Thérèse Bonneau, ministre et présidente du conseil de surveillance de l'hôpital. Il a pu être boosté de 7 % environ par rapport à l'année précédente.

Un service hospitalier indispensable En novembre, alerté par Marie-Thérèse Bonneau, secrétaire d'Etat chargé de la Santé, Jean-Pierre Saurer a donc contacté la ministre de la Santé après être venu à la rencontre de la direction et du personnel de la maternité.